

Les Togolais remettent en question le traitement égalitaire devant la loi et par le gouvernement

Dépêche No. 806 d'Afrobarometer | Judith Ablavi Avosse

Résumé

L'égalité devant la loi et un traitement équitable dans la vie publique sont fondamentaux dans toute société qui se veut démocratique. Selon ces principes, qui sont garantis par la Constitution togolaise et renforcés par plusieurs instruments internationaux que le Togo a ratifiés, tous les citoyens devraient être traités de manière égale, sans aucune forme de discrimination (Republic of Togo, 2021).

Malgré l'existence de ces textes, leur mise en application semble avoir des dysfonctionnements faisant de l'impunité et de la discrimination des problèmes réels dans le pays.

Très peu des plaintes déposées depuis 2005 par les organisations de défense des droits de l'homme ont abouti à des enquêtes voire à des sanctions, et certaines des enquêtes diligentées par le gouvernement sur les bavures des forces anti-COVID-19 n'ont toujours pas encore été conclues (Ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Togo, 2021 ; Coalition des Organisations Non Gouvernementales, 2021). Les dossiers sur les affaires de détournements dans la gestion des fonds des deux Coupes d'Afrique des Nations de football de 2013 et 2017, et dans la réhabilitation de la route Lomé-Vogan-Anfoin, transmis au procureur par la Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées en 2019 sont restés jusqu'à présent sans suite (Togo Actualité, 2022).

En plus, plusieurs événements planifiés par les partis politiques de l'opposition ont été interdits sous prétexte de la préservation du climat sécuritaire national pendant que les réunions du parti au pouvoir avaient été autorisées (Amnesty International, 2023).

Au regard de tout ce qui précède, que pensent les Togolais du traitement devant la loi et par le gouvernement ?

Les Togolais estiment que les gens sont inégalement traités devant la loi « souvent » ou « toujours ». Plus des trois quarts des citoyens togolais déclarent que leur gouvernement traite les gens injustement sur la base de leur situation économique, et plus de la moitié affirment que les membres de leur groupe ethnique sont injustement traités par le gouvernement à cause de leur ethnie.

La majorité des répondants pensent que les officiels qui commettent des crimes échappent généralement aux sanctions, contrairement aux citoyens ordinaires qui violent les lois.

Plus d'un Togolais sur deux pense que « la plupart » ou « tous » les juges et magistrats sont trempés dans des affaires de corruption, et moins de la moitié déclarent faire confiance aux cours et tribunaux.

L'enquête Afrobarometer

Afrobarometer est un réseau panafricain et non-partisan de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains relatives à la

démocratie, à la gouvernance et à la qualité de vie. Neuf rounds d'enquêtes ont été réalisés dans un maximum de 42 pays depuis 1999. Les enquêtes du Round 9 (2021/2023) couvrent 39 pays. Afrobarometer réalise des entretiens face-à-face dans la langue du répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale.

L'équipe d'Afrobarometer au Togo, conduite par le Center for Research and Opinion Polls (CROP), s'est entretenue avec 1.200 adultes togolais en mars 2022. Un échantillon de cette taille produit des résultats nationaux avec des marges d'erreur de +/-3 points de pourcentage à un niveau de confiance de 95%. Des enquêtes ont été précédemment réalisées au Togo en 2012, 2014, 2017 et 2021.

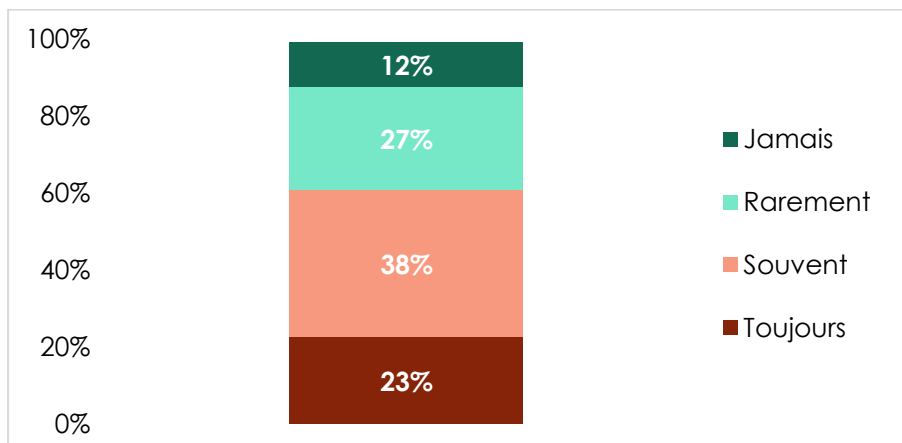
Résultats clés

- Six Togolais sur 10 (61%) pensent que les gens sont « souvent » ou « toujours » traités inégalement devant la loi.
- Près de huit Togolais sur 10 (78%) affirment que le gouvernement traite les gens injustement sur la base de leur situation économique.
- Près de la moitié (46%) des Togolais déclarent que les membres de leur groupe ethnique ne sont « jamais » injustement traités par le gouvernement à cause de leur ethnie. Toutefois, plus de la moitié (52%) affirment que ce genre de discrimination se produit « quelques fois », « souvent » ou « toujours ».
- La majorité (60%) des Togolais estiment que les officiels qui commettent des crimes restent « souvent » ou « toujours » impunis, tandis que seulement près de trois répondants sur 10 (28%) disent la même chose à propos des citoyens ordinaires qui violent la loi.
- Plus de la moitié (53%) des Togolais pensent que « la plupart » ou « tous » les juges et magistrats sont corrompus, et seulement 47% disent faire confiance aux cours et tribunaux.

Le traitement inégal et la cohésion sociale

Malgré l'existence de textes de lois garantissant l'égalité devant la loi, 61% des Togolais estiment que les gens sont inégalement traités devant la loi (Figure 1).

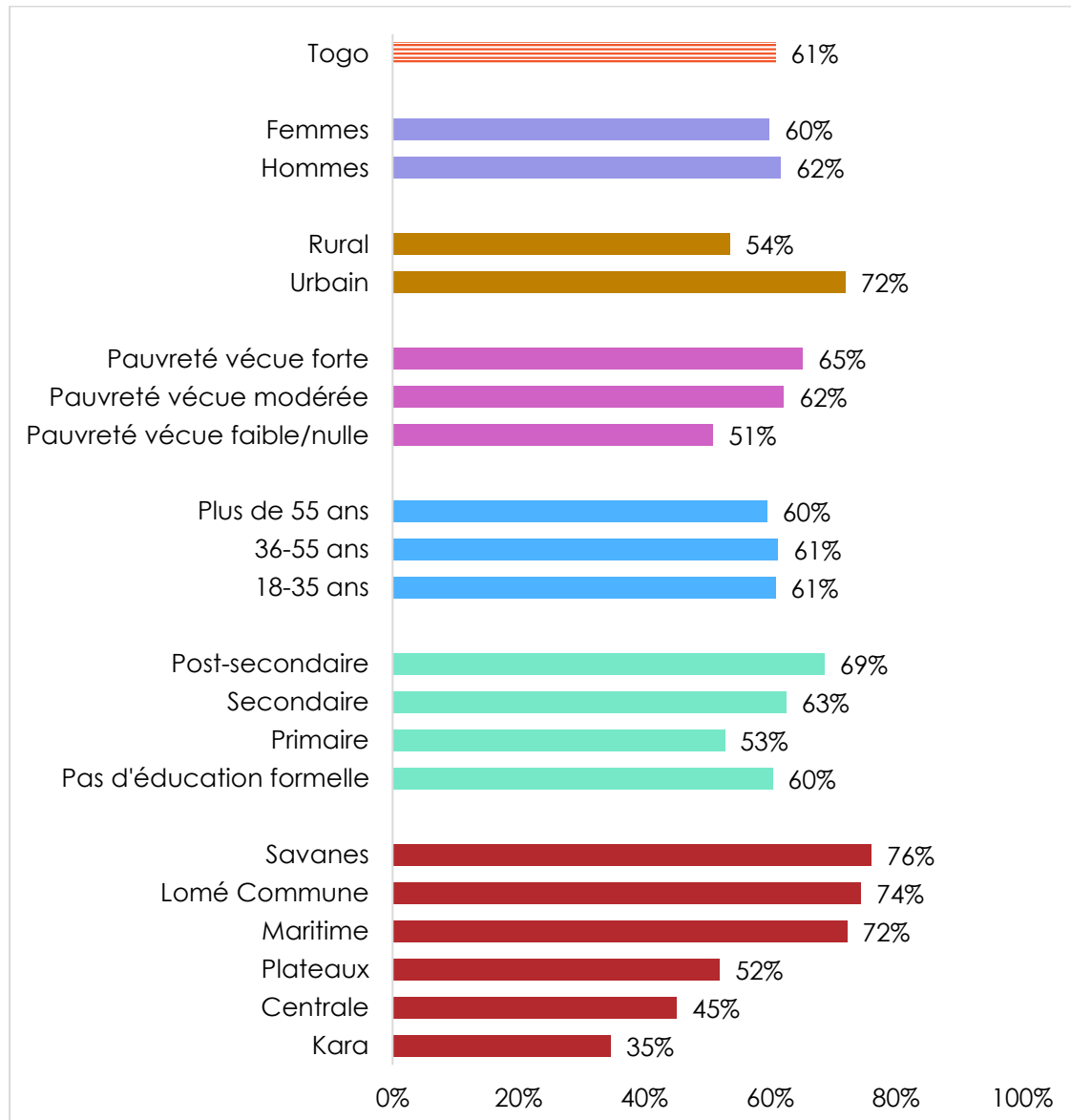
Figure 1 : Traitement inégal devant la loi | Togo | 2022



Question posée aux répondants : Selon vous, à quelle fréquence, dans ce pays, est-ce que les gens sont traités inégalement devant la loi ?

La perception que les gens sont inégalement traités devant la loi est plus répandue dans les régions des Savanes (76%), Lomé Commune (74%) et Maritime (72%) que dans les autres régions du Togo, surtout Kara (35%). Elle est plus prononcée en ville (72%), chez les plus instruits (69%) et chez les démunis (65%)¹ que dans les villages (54%) et parmi les non instruits (60%) et les citoyens mieux nantis (51%) (Figure 2).

Figure 2 : Traitement inégal devant la loi | par groupe démographique | Togo
 | 2022



Question posée aux répondants : Selon vous, à quelle fréquence, dans ce pays, est-ce que les gens sont traités inégalement devant la loi ? (% qui disent « souvent » ou « toujours »)

¹ L'Indice de la Pauvreté Vécue d'Afrobarometer mesure les niveaux de privation matérielle des répondants en demandant à quelle fréquence eux-mêmes ou leurs familles ont dû vivre sans les nécessités de base (assez de nourriture pour manger à sa faim, assez d'eau pour les besoins domestiques, les soins médicaux, assez de combustible pour la cuisson des repas, et un revenu en espèces) au cours de l'année précédente. Voir Mattes et Patel (2022) pour plus d'informations sur la pauvreté vécue.

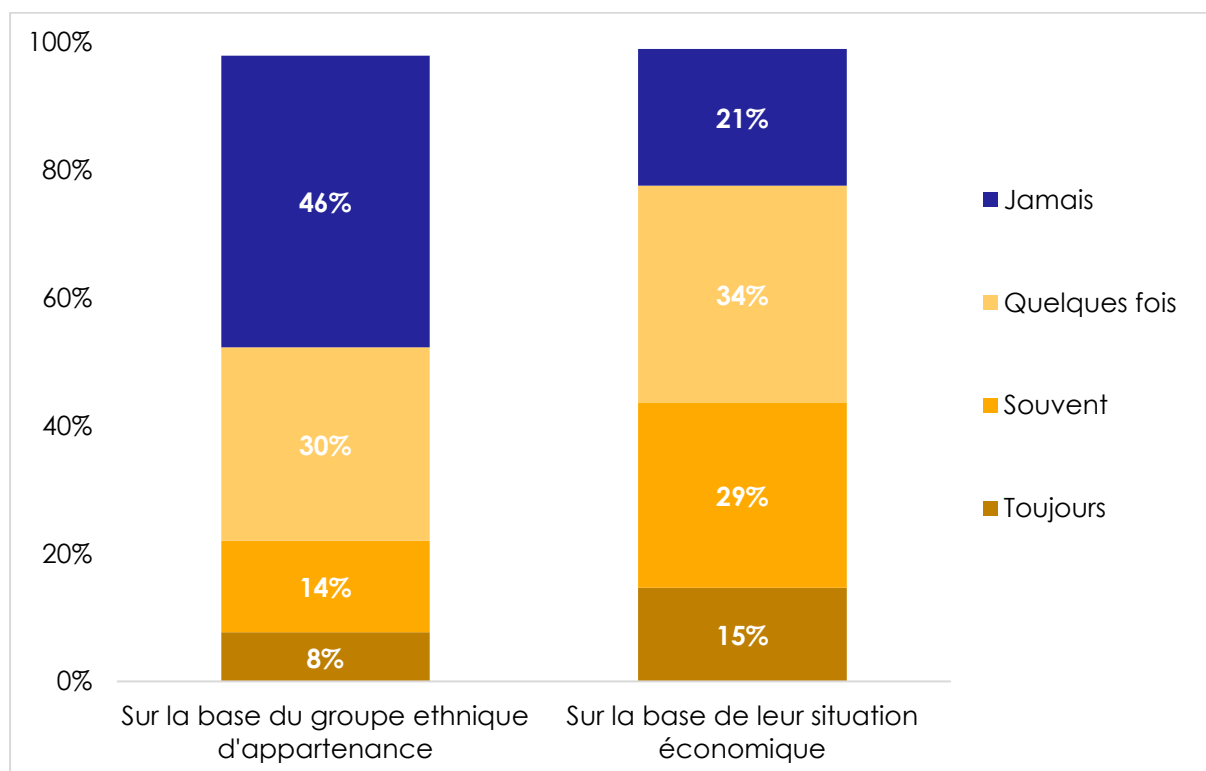
En dépit de l'engagement du Togo contre tout acte ou toute sorte de discrimination (Nations Unies, 2008), la perception de telles formes de traitement semblent encore avoir de l'ampleur dans le pays. Seulement un sur cinq (21%) des citoyens pensent que le gouvernement ne traite « jamais » injustement les gens en fonction de leur situation économique (Figure 3). Plus des trois quarts (78%) estiment que cela arrive « quelques fois » (34%), « souvent » (29%) ou « toujours » (15%).

Quant à la discrimination ethnique, près de la moitié (46%) des Togolais déclarent que les membres de leur groupe ethnique ne sont « jamais » injustement traités par le gouvernement à cause de leur appartenance ethnique. Cependant, plus de la moitié (52%) déclarent que ce genre de traitement discriminatoire se produit « quelques fois » (30%), « souvent » (14%) ou « toujours » (8%).

La perception que le gouvernement traite injustement les gens sur la base de leur situation économique est largement répandue à travers les groupes démographiques clés, surtout chez les habitants de la Savane (85%) et de la Maritime (84%), les plus pauvres (84%) et les citadins (84%), mais l'est moins dans la région de la Kara (56%) (Figure 4).

L'opinion que les gens du même groupe ethnique que soi sont discriminés par le gouvernement est plus prononcée à Lomé Commune (70%), chez les citadins (65%), les plus instruits (62%), les jeunes (56%) et les femmes (55%) que chez leurs homologues respectifs.

Figure 3 : Discrimination de la part du gouvernement | Togo | 2022

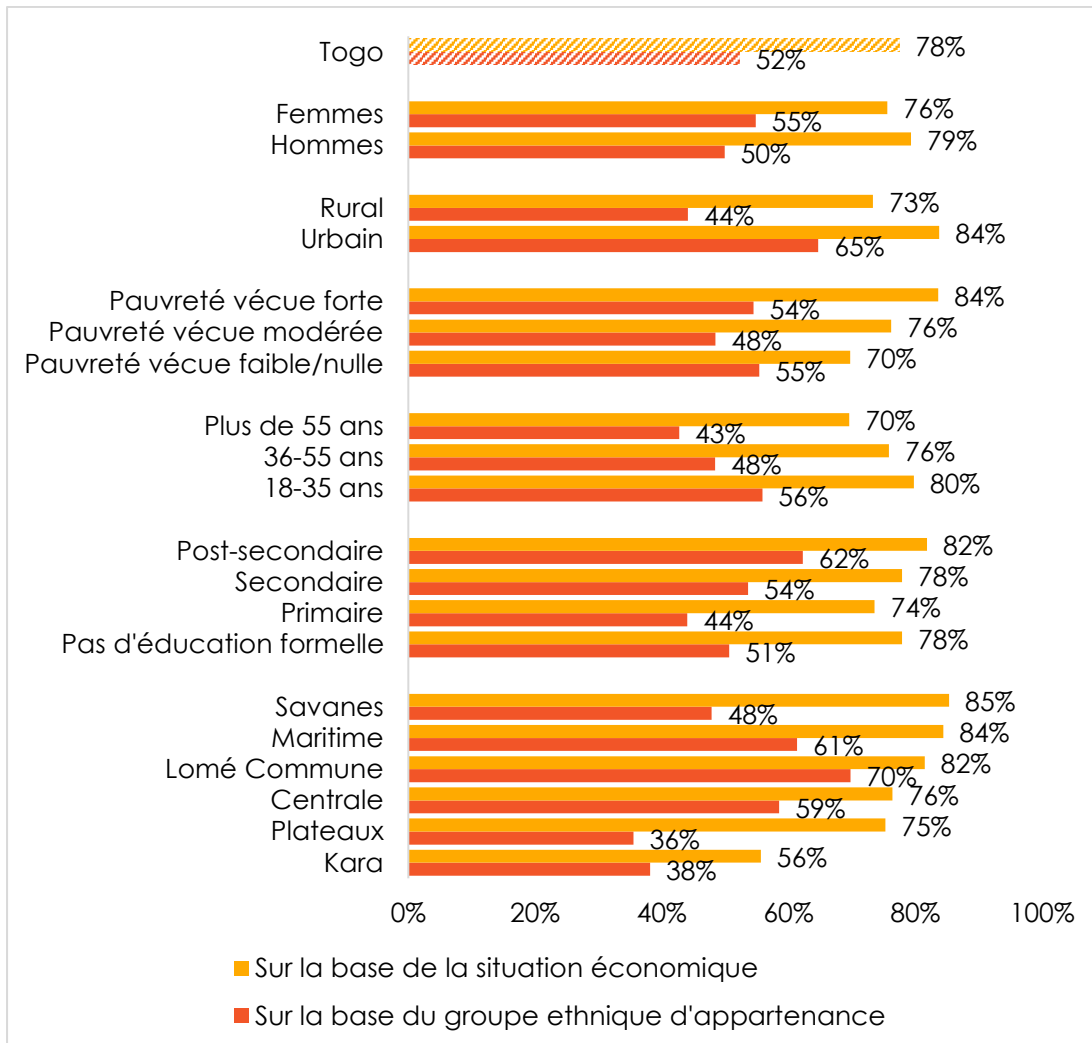


Questions posées aux répondants :

A quelle fréquence, éventuellement, des gens sont-ils injustement traités par le gouvernement sur la base de leur situation économique, c'est-à-dire, leur degré de richesse ou de pauvreté ?

A quelle fréquence, le cas échéant, les gens du [groupe ethnique du répondant] sont-ils injustement traités par le gouvernement ?

Figure 4 : Discrimination de la part du gouvernement | par groupe démographique
 | Togo | 2022



Questions posées aux répondants :

A quelle fréquence, éventuellement, des gens sont-ils injustement traités par le gouvernement sur la base de leur situation économique, c'est-à-dire, leur degré de richesse ou de pauvreté ?

A quelle fréquence, le cas échéant, les gens du [groupe ethnique du répondant] sont-ils injustement traités par le gouvernement ?

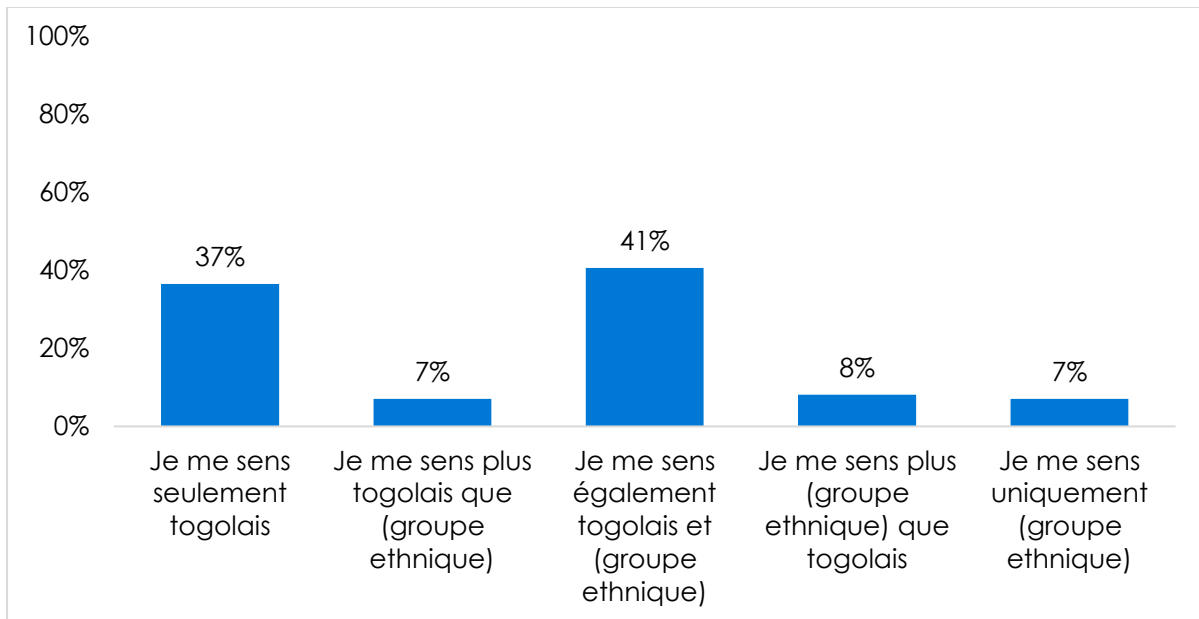
(% qui disent « quelques fois », « souvent » ou « toujours »)

La perception de l'existence de ces types de discrimination semble peu affecter l'attachement à l'identité nationale et la cohésion sociale.

La grande majorité (85%) des Togolais disent se sentir soit uniquement togolais (37%), soit plus attachés à leur identité nationale qu'à leur appartenance ethnique (7%), soit aussi togolais que membre de leur groupe ethnique (41%) (Figure 5). Seulement 15% s'identifient plus à leur identité ethnique qu'à leur identité nationale (8%) ou uniquement à leur groupe ethnique (7%).

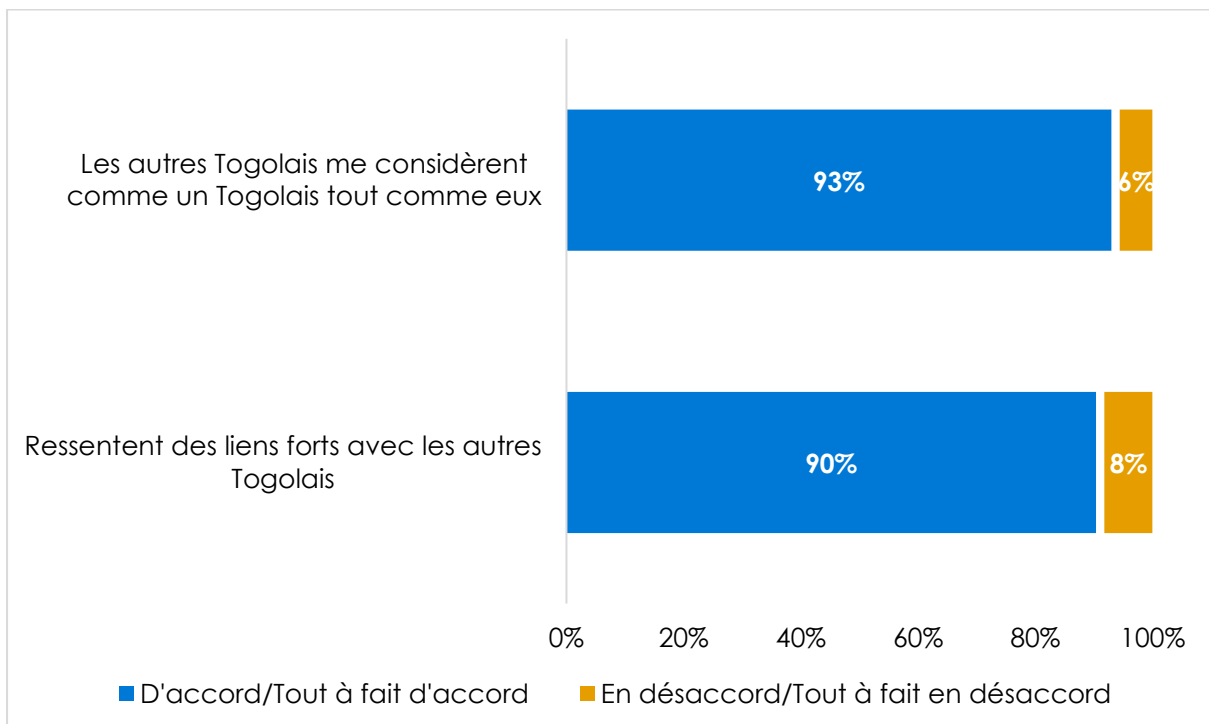
D'écroulantes majorités déclarent qu'ils ressentent des liens forts avec les autres Togolais (90%) et que les autres concitoyens les considèrent comme des Togolais tout comme eux (93%) (Figure 6).

Figure 5 : Attachement à l'identité nationale | Togo | 2022



Question posée aux répondants : Supposons que vous ayez à choisir entre être togolais et être un membre du [groupe ethnique du répondant]. Laquelle des affirmations suivantes exprime le mieux vos sentiments ?

Figure 6 : Liens avec les compatriotes | Togo | 2022



Questions posées aux répondants : Veuillez me dire si vous êtes d'accord ou pas d'accord avec les affirmations suivantes :

Je ressens des liens forts avec les autres Togolais ?

Les autres Togolais me considèrent comme un Togolais tout comme eux ?

Impunité des officiels et des citoyens

Le traitement partial devant la loi fait que certains pourraient ne pas du tout risquer de punition pour les fautes qu'ils ont commises ou ne pas être châtiés conformément aux dispositions prévues par la loi.

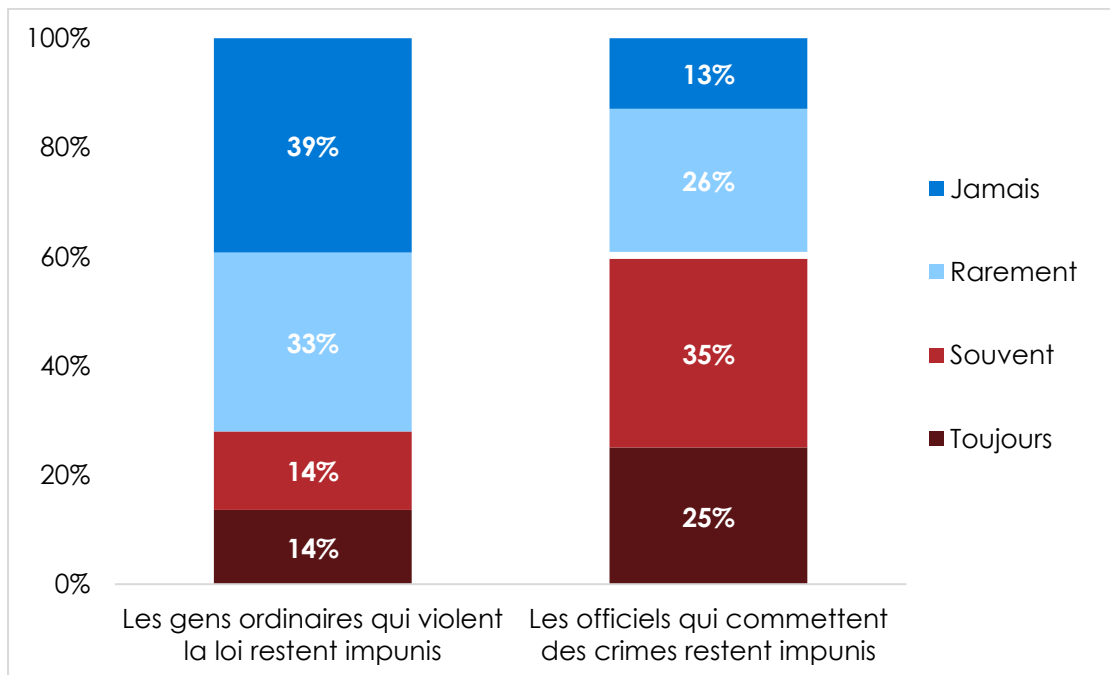
Au Togo, 60% des citoyens affirment que les officiels qui commettent des crimes restent « souvent » ou « toujours » impunis. Seuls 39% pensent que ces derniers restent « rarement » ou « jamais » impunis (Figure 7).

Contrairement, quand il s'agit des citoyens ordinaires, ils sont 72% de Togolais à dire que leurs crimes demeurent « rarement » ou « jamais » impunis.

La perception de l'impunité des officiels est plus répandue chez les résidents de la Maritime (73%), des Savanes (70%) et de Lomé Commune (70%) ainsi que chez les plus instruits (69%), les urbains (68%) et les plus démunis (62%) que chez les Togolais qui vivent dans les autres régions du pays, les non instruits (49%), les ruraux (54%) et les plus nantis (54%) (Figure 8).

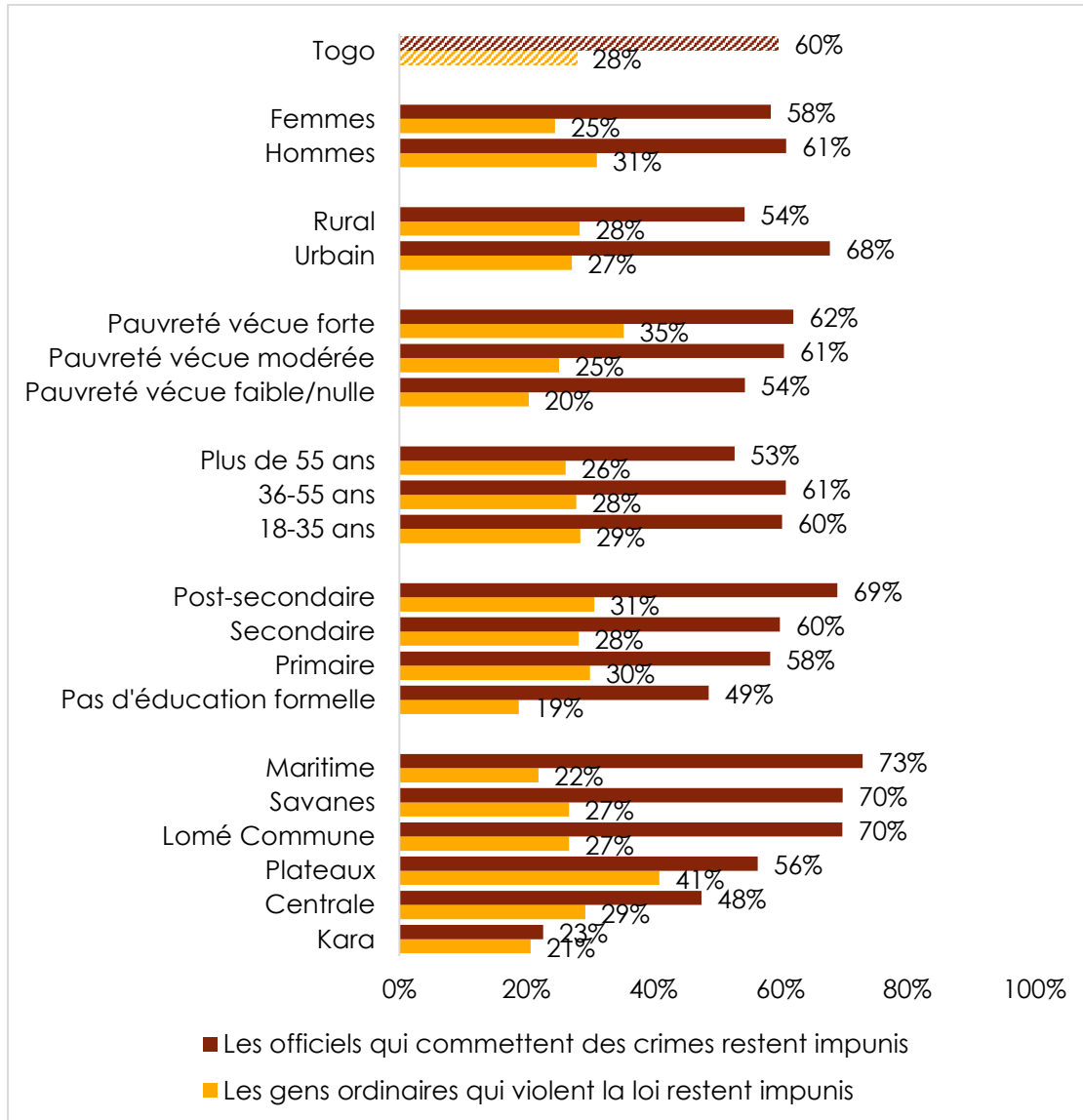
La perception de l'impunité des citoyens ordinaires fautifs au regard de la loi, relativement basse par rapport à celle des officiels, est essentiellement tirée vers le haut par les répondants vivant dans la région des Plateaux (41%) et les plus démunis (35%).

Figure 7 : Impunité des officiels et des citoyens ordinaires | Togo | 2022



Questions posées aux répondants : Selon vous, à quelle fréquence, dans ce pays, est-ce que :
 Les officiels qui commettent des crimes restent impunis ?
 Les gens ordinaires qui violent la loi restent impunis ?

Figure 8 : Impunité des officiels et des citoyens ordinaires | par groupe démographique | Togo | 2022



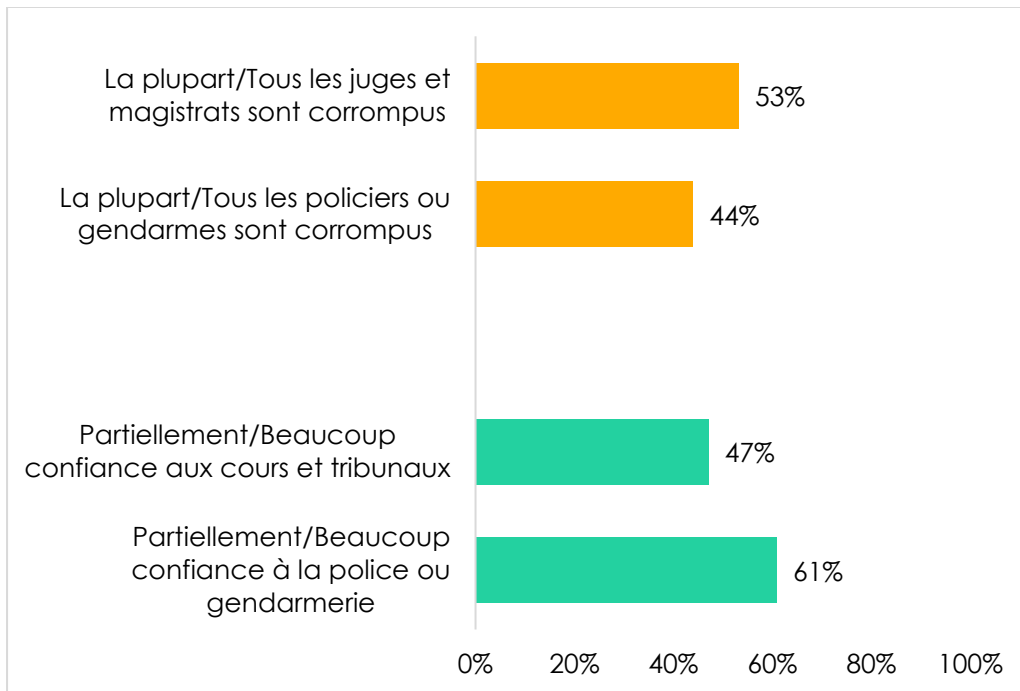
Questions posées aux répondants : Selon vous, à quelle fréquence, dans ce pays, est-ce que :
 Les officiels qui commettent des crimes restent impunis ?
 Les gens ordinaires qui violent la loi restent impunis ?
 (% qui disent « souvent » ou « toujours »)

La justice et la police/gendarmerie sont les institutions qui sont chargées de faire respecter la loi et de punir en toute impartialité ses éventuels transgresseurs. Mais la justice au Togo ne bénéficie que moyennement de la confiance des citoyens.

Plus de la moitié (53%) des répondants pensent que « la plupart » ou « tous » les juges et magistrats sont impliqués dans des affaires de corruption, et 44% pensent pareil à propos des policiers ou gendarmes (Figure 9).

Pendant que la majorité (61%) des Togolais affirment faire « partiellement » ou « beaucoup » confiance à la police ou gendarmerie, les cours et tribunaux n'inspirent confiance qu'à 47% des citoyens.

Figure 9 : Corruption et confiance aux institutions judiciaires | Togo | 2022



Questions posées aux répondants :

A quel point faites-vous confiance à chacune des institutions suivantes, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer ?

Selon vous, combien des personnes suivantes sont impliquées dans des affaires de corruption, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer ?

Conclusion

Bien qu'ils expriment une forte cohésion sociale, les Togolais remettent en question l'équité dans leur pays. La majorité des citoyens pensent que les gens sont inégalement traités devant la loi et sont discriminés par le gouvernement à cause de leur statut économique et de leur ethnie.

L'impunité est plus perçue parmi les officiels contrairement aux citoyens ordinaires. De plus, la perception d'impunité entraîne la perte de confiance du public envers le système judiciaire, ce qui pourrait encourager le recours à une justice populaire illégale. La justice n'inspire pas suffisamment confiance aux Togolais dont plus de la moitié pensent que les principaux acteurs sont corrompus.

Pour sonder vous-même ces données, veuillez visiter notre outil d'analyse en ligne au www.afrobarometer.org/online-data-analysis.

Références

- Ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Togo. (2021). Rapport 2020 sur les droits de l'homme.
- Amnesty International. (2023). Rapport 2022/23.
- Coalition des Organisations Non Gouvernementales. (2021). Rapport de la société civile sur la mise en œuvre du PIDCP.
- Mattes, R., & Patel, J. (2022). La pauvreté vécue resurgit. Document de Politique No. 84 d'Afrobarometer.
- Nations Unies. (2008). Le comité pour l'élimination de la discrimination raciale examine le rapport du Togo. 31 juillet.
- Republic of Togo. (2021). Impunité zero. 10 mars.
- Togo Actualité. (2022). Togo/Corruption : Quelle suite donnée aux dossiers de la CAN 2013 et de la route Lomé-Vogan-Anfoin ? 24 janvier.

Judith Ablavi Avosse est stagiaire au Center for Research and Opinion Polls (CROP), le partenaire national d'Afrobarometer au Togo. Email : avosseablavijudith@gmail.com.

Afrobarometer, une organisation à but non-lucratif dont le siège se trouve au Ghana, est un réseau panafricain et indépendant de recherches. La coordination régionale de plus de 35 partenaires nationaux est assurée par le Ghana Center for Democratic Development (CDD-Ghana), l'Institute for Justice and Reconciliation (IJR) en Afrique du Sud, et l'Institute for Development Studies (IDS) de l'University of Nairobi au Kenya. Michigan State University, University of Cape Town et University of Malawi apportent un appui technique au réseau.

Afrobarometer bénéficie du soutien financier de la Suède à travers l'Agence Suédoise de Coopération pour le Développement International, de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) à travers l'Institut Américain pour la Paix, de l'Agence Norvégienne de Coopération au Développement via le Projet Think Africa de la Banque Mondiale, de la Fondation Mo Ibrahim, des Open Society Foundations – Africa, de Luminare, de la Fondation William et Flora Hewlett, de la Fondation Bill & Melinda Gates, de la Fondation Mastercard, de la Fondation David et Lucile Packard, de la Commission de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale, du Ministère des Affaires Etrangères de la Finlande, de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas en Ouganda, de l'Ambassade de la Suède au Zimbabwe, du Centre Mondial du Pluralisme et de GIZ.

Les dons aident Afrobarometer à donner la parole aux citoyens africains. Veuillez envisager de faire un don à Afrobarometer. Pour faire un don en ligne, veuillez suivre ce [lien](#) ou ce [lien](#). Pour discuter du financement institutionnel, contactez Felix Biga (felixbiga@afrobarometer.org) ou Runyararo Munetsi (runyararo@afrobarometer.org).

Pour plus d'informations, veuillez visiter le www.afrobarometer.org.



Dépêche No. 806 d'Afrobarometer | 10 mai 2024